

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
20 MARS 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12

Présents 08

Votants 11

OBJET : 2024\_031 DELIB

5A. VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2024 POUR LE  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE. 15100

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 059-265904003-20240402-1104-024D5A1-AB-BF

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, MM. Marc BEZILLE et M. Régis DEVEY

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à Mme Marie Françoise BILLIAU, Mme Marie-Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absent : M. Sébastien ROUSSELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Le Président rappelle au Conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du CCAS pour l'exercice 2024 s'est tenu lors de la séance du lundi 26 février 2024.

Le Président soumet au Conseil le Budget Primitif pour le C.C.A.S. au titre de l'exercice 2024 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 438 000 € à la section de fonctionnement et à 162 500 € à la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, **à l'unanimité**, le Budget Primitif par chapitre comme suit :

Section de Fonctionnement		
<b>Dépenses</b>		<b>1 438 000,00 €</b>
011	Charges à caractère général	46 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	851 000,00 €
65	Autres charges de gestions courantes	508 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 750,00 €
<b>Recettes</b>		<b>1 438 000,00 €</b>
013	Atténuation de charges	8 333,39 €
70	Produits des services	420 500,00 €
74	Dotations et participations	960 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 300,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
002	Résultat de fonctionnement 2023 reporté	42 966,61 €

.../...

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240402-1104202405A1\_AB-BF

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 AVRIL 2024.

OBJET : 5A. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. 15100

Section d'investissement		
<b>Dépenses</b>		<b>162 500,00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	29 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	115 000,00 €
23	Immobilisations en cours	16 500,00 €
27	immobilisations corporelles	2 000,00 €
<b>Recettes</b>		<b>162 500,00 €</b>
10	Dotations fond divers	1000,00 €
13	Subventions d'investissement	22 024,35 €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
001	Résultat d'investissement 2023 reporté	107 475,65 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.